

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - *MS*
(Prise en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Objet : Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables – Contrat de mandat et de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-015 du 15 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour toutes les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans un souci de faire la meilleure utilisation possible des deniers publics, d'éviter le gaspillage et de participer vertueusement aux mécanismes d'économie circulaire, la Commune souhaite pouvoir mettre en vente aux enchères publiques le matériel qu'elle n'utilise plus via une plateforme internet dédiée ;

Considérant que la proposition de la société AGORASTORE été retenue comme mieux disante ;

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un marché de services avec la société AGORASTORE sise 20, rue Voltaire, à -93100- MONTREUIL pour la mise à disposition et un accès à la plateforme et la prestation de mandataire de la Commune pour la vente des biens mis en ligne.

En contrepartie des services fournis par le Prestataire la Commune versera les montants suivants :

Frais :

	Prix HT
Frais de mise en place	Offerts

Commissions :

	Prix HT
Frais de dossier Adjudicataire et unitaire par véhicule immatriculé vendu (calculés sur la base du prix de mise en vente)	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 500€ HT : 10€ HT - de 500€ à 1000€ HT : 20€ HT - de 1000€ à 3000€ HT : 35€ HT - de 3000€ à 5000€ HT : 100€ HT - de 5000€ à 12500€ HT : 170€ HT - de 12500€ à 25000€ HT : 425€ HT - au-dessus de 25000€ HT : 850€ HT.
Commission Adjudicataire (calculés sur la base du prix de vente)	15% du prix de vente HT

Prestations :

	Prix HT
Inventaire physique/jour/matériel ou véhicule (hors Corse & DROM)	100€
Stockage/convoyage	Sur devis

*inventaire offert à partir de 20 matériels roulants

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251223-DM_2025-115-AR
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature.
A l'issue de cette durée et sauf dénonciation préalable par LRAR au moins avant le terme, il sera renouvelé pour une nouvelle durée d'un an.

Article 2 : La présente décision sera publiée électroniquement sur le site internet de la Ville.
Conformément au code de justice administrative, elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication.

Certifiée exécutoire, le 23 DEC. 2025
Par délégation du Maire,

L'Adjoint à la Commande publique

Loïc ALIRAND

Fait à Écully, le 23 DEC. 2025
Par délégation du Maire,
L'Adjoint à la Commande publique

Loïc ALIRAND

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20251223-DM_2025-115-AR
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025